



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 28

Votants : 36

N° CC2023-09-02

OBJET :
DECISIONS MODIFICATIVES

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 06 décembre 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Salle des Fêtes à Gouttières, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Elie CHAFFRAIX ; Daniel CHARRAUX ; Daniel CLUZEL ; Pierrette DAFFIX-RAY ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Lionel FAURE ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Sabine MICHEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Bernard PENY ; René POUILLE ; Jean-Marc SAUTERAU, Odile SOULIER ; Jacques THOMAS ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Guy CHARTOIRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Laurence ORIOL ; Bernard GRAND ayant donné procuration à Christian JEROME ; Michèle MEUNIER ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Anthony PALERMO ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Margaux PIQUELLE ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Christophe SARRE ayant donné procuration à Laurent DUMAS ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jean-Louis FERANDON

Excusés remplacés par le suppléant : François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; Jean- Claude CAZEAU remplacé par Elie CHAFFRAIX ; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX ;

Excusés : Jean-Claude BELLARD, Cédric BOILOT ; Aurélie DEFRETIERE ; Jérôme GAUMET ; Christian JOUHET ; Christiane MOUGEL ; Valérie ROCHE ; David SABY ; Marie TARDIVAT

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

AR Prefecture063-200072080-20231212-CC20230902-DE
Reçu le 22/12/2023

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux budgets de la Communauté de Communes,**Considérant** la nécessité, à la demande des services de la FGFI, de régulariser les écritures de rattachement antérieur pour les loyers de CPV FUN (champ de panneaux photovoltaïques) sur le budget « location de locaux professionnels de la CCPSE,**Considérant** que les crédits budgétaires 2023 pour les travaux de la GEMAPI n'ont été inscrits que pour l'auto financement de la collectivité et non pour la totalité des dépenses prévues,**Propose au Conseil Communautaire :**

- D'approuver les décisions modificatives suivantes :

Sur le budget **annexe « location de locaux professionnels de la CCPSE »**

Pour la régularisation des loyers antérieurs de CPV FUN / virement de crédits :

INTITULE S DES COMPTE S	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTE S	MONTANTS (€)	COMPTE S	MONTANTS (€)
Energie - Electricité	60612	1 000,00		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)			673	1 000,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		1 000,00		1 000,00

Sur le budget **principal**

Pour les dépenses et les recettes des travaux de GEMAPI / augmentation de crédits :

INTITULE S DES COMPTE S	DEPENSE S		RECETTES	
	COMPTE S	MONTANTS (€)	COMPTE S	MONTANTS (€)
8332 - GEMAPI		160 155,00		160 155,00
Réseaux	615232	160 155,00		
Participations - Départements			7473	38 382,00
Participations - Autres organismes			7478	121 773,00
TOTAUX EG AUX - FONCTIONNEMENT		160 155,00		160 155,00

AR Prefecture

063-200072080-20231212-CC20230902-DE
Reçu le 22/12/2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- accepte les décisions modificatives comme ci-dessus,
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions et de la transmission au comptable public.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la salle des fêtes à Gouttières , le 12 décembre 2023.

Le Président,
Laurent DUMAS



p/s le DAS

**Pays
de
Saint-Eloy**
communauté de communes